

Préavis N° 04-2026

Demande de crédit d'investissement pour la première phase de la stratégie canicule – Installation de films antichaleur au Collège du Martinet

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour la pose de films antichaleur sur les vitres des salles de classe du Collège du Martinet.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, EnJeu reçoit des retours réguliers du Directeur d'établissement concernant les difficultés rencontrées lors des périodes de fortes chaleurs. Ces retours mettent en évidence une dégradation sensible des conditions d'enseignement et d'apprentissage lorsque les températures intérieures deviennent excessives. L'été 2025 a constitué un point d'alerte significatif. Plusieurs malaises ont été recensés parmi les usagers des bâtiments scolaires. Les horaires de l'équipe de conciergerie ont dû être adaptés en fonction des températures afin de préserver la santé du personnel. Les opérations de nettoyage durant les pauses estivales ont également dû être réorganisées quotidiennement, certaines températures atteignant jusqu'à 38°C dans les étages supérieurs des bâtiments.

Plusieurs démarches intermédiaires ont été entreprises ces dernières années afin d'atténuer les effets des fortes chaleurs, sans toutefois permettre d'apporter une réponse pleinement satisfaisante. L'aération des espaces a notamment été organisée par l'ouverture matinale des fenêtres avec le passage anticipé d'un enseignant afin de tenter d'apporter de la fraîcheur dans les locaux. Des points d'eau ont été ajoutés dans les espaces extérieurs et des rappels relatifs aux bonnes pratiques en période de canicule ont été diffusés auprès des usagers. Si ces mesures ont permis d'apporter un soutien ponctuel, elles n'ont pas permis de résoudre de manière durable les difficultés constatées.

Ces constats s'inscrivent dans une problématique plus ancienne, observée depuis la mise en service des bâtiments. Des difficultés liées à la chaleur sont relevées de manière récurrente à l'intérieur des locaux scolaires. Certains espaces, notamment les couloirs, ne disposent d'aucun dispositif permettant une aération naturelle directe.

L'inertie thermique des façades favorise l'accumulation de chaleur et sa restitution progressive dans les espaces intérieurs. En l'absence de ventilation nocturne mécanique, la chaleur emmagasinée durant la journée ne peut être évacuée efficacement. Par ailleurs, aucun système d'aération intégrant un dispositif de refroidissement de l'air n'est actuellement installé.

Les bâtiments sont en outre implantés au sein d'une cour largement bétonnée, générant un effet d'îlot de chaleur qui accentue encore la montée en température des constructions. Dans l'état actuel, l'aération repose essentiellement sur l'ouverture manuelle des fenêtres, mesure qui demeure insuffisante lors d'épisodes caniculaires.

Des températures intérieures dépassant ponctuellement les 30°C ont été mesurées dans certaines classes, compromettant les conditions d'enseignement ainsi que le confort thermique des usagers.

Les fortes chaleurs ont des répercussions concrètes sur le fonctionnement de l'établissement. Elles affectent la concentration et les capacités d'apprentissage des élèves, génèrent un inconfort marqué pour le personnel enseignant et administratif et accroissent les risques sanitaires tels que maux de tête, fatigue ou malaises. Elles entraînent également des adaptations organisationnelles, notamment la modification des horaires du personnel de conciergerie et la réorganisation des travaux de nettoyage en période estivale. Ces ajustements, bien que nécessaires, demeurent ponctuels et réactifs et ne constituent pas une réponse structurelle adaptée à la répétition et à l'intensification des épisodes de fortes chaleurs.

Dans ce contexte, un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer une stratégie de déploiement de mesures à l'horizon 2026–2030. Cette démarche vise à améliorer durablement le confort thermique des bâtiments scolaires, à réduire les risques sanitaires liés aux températures élevées, à garantir la continuité des activités pédagogiques dans des conditions adéquates et à anticiper l'évolution climatique dans la gestion du patrimoine bâti communal. Elle s'appuiera sur des données objectivées, notamment les relevés de température, les retours d'expérience des utilisateurs et une analyse technique des installations existantes.

Les épisodes caniculaires ne peuvent plus être considérés comme exceptionnels mais s'inscrivent dans une évolution climatique marquée. Les difficultés rencontrées ces dernières années, et plus particulièrement durant l'été 2025, mettent en évidence les limites des dispositifs actuels. Au regard des constats techniques établis, des impacts sanitaires et organisationnels observés et de la responsabilité d'EnJeu en matière de santé et de sécurité des usagers des bâtiments scolaires, il apparaît nécessaire de définir et de mettre en œuvre une stratégie cohérente et planifiée sur la période 2026–2030. Le présent préavis expose ainsi les éléments contextuels et factuels justifiant l'engagement d'une première mesure en lien avec cette démarche.

2. Situation actuelle

La pose des films antichaleur au Collège de Gilly démontre l'efficacité des films. La pose des films permet une réduction de l'énergie solaire transmise à l'intérieur des locaux de 62% avec un rejet des infrarouges à 99.9%. Le film solaire permet une réduction majeure des apports thermiques solaires dans les salles de classe avec une baisse de température intérieure pouvant atteindre plusieurs degrés et une amélioration immédiate du confort thermique, maintenant un apport de lumière naturelle optimal sans modification structurelle du bâtiment dont la durée est de 10 à 15 ans.

Cette solution permet une installation simple et efficace pour améliorer significativement le confort thermique dans les salles de classe pour protéger la santé des élèves et des enseignants afin de garantir les meilleures conditions possibles d'apprentissage et adapter le patrimoine scolaire aux enjeux climatiques actuels, sans modification structurelle du bâtiment.

3. Besoins

Pour l'année 2026 et afin d'apporter une première réponse concrète aux difficultés rencontrées par les usagers des bâtiments scolaires, la pose de films antichaleur constitue une mesure à la fois économiquement maîtrisée et immédiatement déployable face aux enjeux climatiques actuels. Elle permet de préserver le patrimoine scolaire tout en garantissant des conditions d'enseignement optimales et conformes aux exigences en matière de santé au travail.



Par ailleurs, des sondes de température ont été installées durant le mois de mars afin d'objectiver les relevés effectués dans les salles de classe entre avril et fin juin, avant la pose des films antichaleur prévue durant la pause estivale. Cette démarche permettra de disposer d'une base de comparaison fiable pour évaluer l'impact réel des mesures mises en œuvre.

Ces deux actions constituent les premières étapes concrètes de la stratégie engagée. Elles offriront des éléments factuels indispensables pour orienter les décisions futures et définir les suites à donner dans une approche cohérente et progressive d'adaptation du patrimoine scolaire aux contraintes climatiques.

4. Coûts et ligne budgétaire

Les coûts correspondent à la pose de films sur l'ensemble des vitres des salles de classe côté SUD, des bâtiments A ; C ; D. Le bâtiment F n'a pas besoin de film solaire, ceci selon le calcul de l'angle et de la projection du soleil, une diminution de chaleur ne serait pas significative.

Description	Quantité	Montant CHF
Protection vitres bâtiment A	90 fenêtres	28'260.00
Protection vitres bâtiment C	72 fenêtres	27'543.30
Protection vitres bâtiment D	155 fenêtres	70'709.70
Total brut		126'513.00
Rabais quantité 15%		-18'976.95
Nacelle + pont roulant		6'100.00
Total HT		113'636.05
TVA 8.1%		9'204.50
TOTAL TTC arrondi		123'000.00

Le montant final sera amorti selon les critères MCH2 comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné.

5. En conclusion

Le Comité de Direction vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°04-2026 Demande de crédit d'investissement pour la première phase de la stratégie canicule – Installation de films antichaleur au Collège du Martinet ;
- D'accorder au Comité de Direction un crédit d'investissement de CHF 123'000.- TTC pour la pose de films antichaleur au Collège du Martinet ;
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 9 mars 2026.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale